



1201622802

DATE DEPOT : 2012-02-15

NUMERO DE DEPOT : 2012R016190

N° GESTION : 2001B06840

N° SIREN : 437558893

DENOMINATION : NAXICAP PARTNERS

ADRESSE : 5/7 R DE MONTESSUY 75007 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/01/11

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE .

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 510 016 euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 11 janvier 2012

L'an deux mil douze, le onze janvier à 14 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Dominique Sabassier, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 19 octobre 2011
- 2/ Revue de portefeuille au 31 décembre 2011
- 3/ Présentation du rapport d'activité du Directoire - 4^e trimestre 2011
- 4/ Questions diverses

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

Nomination d'un nouveau membre du Directoire

Préalablement à l'étude des sujets inscrits à l'ordre du jour, le Président propose au Conseil de Surveillance la nomination de Madame Angèle Faugier aux fonctions de membre du Directoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'étendre la composition du Directoire de 3 à 4 membres et de nommer Madame Angèle Faugier, demeurant à Lyon (69003), 31 rue Turbil, en qualité de membre du Directoire, pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Madame Angèle Faugier a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du Directoire, qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la Loi concernant le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'elle n'était frappée d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui en interdire l'exercice et qu'elle satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 7 février 2012 en deux exemplaires originaux

